

Bill n° 225, intitulé: "Loi pour faire droit à Angelina Natale Beaucaire".—M. Hunter.

Bill n° 226, intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Miller Osborough Davidson".—M. Hunter.

Bill n° 227, intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Rose Gisèle Houde Dionne".—M. Hunter.

Bill n° 228, intitulé: "Loi pour faire droit à Olga Pscheidt Arsenault".—M. Hunter.

Bill n° 229, intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Robinson Harris".—M. Hunter.

Bill n° 230, intitulé: "Loi pour faire droit à Cathrine Pieternelle Wytenbroek Knight".—M. Hunter.

Bill n° 231, intitulé: "Loi pour faire droit à Anton Bliziffer".—M. Hunter.

Bill n° 232, intitulé: "Loi pour faire droit à Theodore Rolfsmeyer von Berzeviczy".—M. Hunter.

Bill n° 233, intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes Broo Hammond Bailey".—M. Hunter.

Bill n° 234, intitulé: "Loi pour faire droit à Emma Antoinette Rachel Lauzon McDuff".—M. Hunter.

Bill n° 235, intitulé: "Loi pour faire droit à Idella Adeline Sharpe Cutler".—M. Hunter.

Bill n° 236, intitulé: "Loi pour faire droit à Walter Leonard Woodward".—M. Hunter.

Bill n° 237, intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Shirley Barsky Burg".—M. Hunter.

Bill n° 238, intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Elene Thom Ward".—M. Hunter.

Bill n° 239, intitulé: "Loi pour faire droit à William Jean Paul Powroz".—M. Hunter.

Bill n° 240, intitulé: "Loi pour faire droit à Lewis Swailes".—M. Hunter.

Bill n° 241, intitulé: "Loi pour faire droit à Shirley Goodlin Myrovitch".—M. Hunter.

Bill n° 242, intitulé: "Loi pour faire droit à Germaine Lafond Joyal".—M. Hunter.

Bill n° 243, intitulé: "Loi pour faire droit à Kenneth Charles Overbury".—M. Hunter.

Bill n° 244, intitulé: "Loi pour faire droit à Hazel Emily Louise Hunter Naud".—M. Hunter.

Bill n° 245, intitulé: "Loi pour faire droit à Pearl Agnes Harding Potvin".—M. Hunter.

Bill n° 246, intitulé: "Loi pour faire droit à Samuel Goldberg".—M. Hunter.

Bill n° 247, intitulé: "Loi pour faire droit à Nancy Elizabeth Borden Sise".—M. Hunter.

Bill n° 248, intitulé: "Loi pour faire droit à Audrey Madeleine Crothers Walklate".—M. Hunter.

Bill n° 249, intitulé: "Loi pour faire droit à Joyce Gowrie Kimber Kendler".—M. Hunter.

(La motion est adoptée sur division et les bills sont lus pour la 2<sup>e</sup> fois.)

**M. l'Orateur suppléant:** Puisque nous avons disposé des bills d'intérêt public et privé, la Chambre passera à la suite des travaux interrompus à cinq heures.

[M. l'Orateur suppléant.]

## CODE CRIMINEL

### REVISION ET MODIFICATION DE LA LOI ACTUELLE

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Robinson (Simcoe-Est), reprend l'examen du bill n° 7 concernant le droit pénal, présenté par l'honorable M. Garson.

Sur l'article 140—*Rapports sexuels avec une personne faible d'esprit, etc.*

**M. le président:** Le comité en était à l'étude de l'article 140. L'article modifié est-il adopté?

**Des voix:** Adopté.

**D'autres voix:** Non.

**M. le président:** Ceux qui sont en faveur de l'amendement voudraient-ils se lever?

**M. Fulton:** Pourquoi le ministre se lève-t-il?

**L'hon. M. Garson:** J'ai dit que j'accepterais l'amendement et je tiens ma promesse.

**M. Shaw:** Monsieur le président, je vous prierais d'indiquer de nouveau sur quoi nous sommes invités à nous prononcer. Il semble y avoir pas mal de confusion.

**M. le président:** Au sujet de l'article 140, le député de Red-Deer a proposé: que le mot "cinq" figurant à l'article soit supprimé et remplacé par le mot "dix".

(L'amendement est rejeté par 31 voix contre 25.)

**M. le président:** Je déclare l'amendement rejeté. L'article est-il adopté?

**Des voix:** Adopté.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 138—*Rapports sexuels avec une personne du sexe féminin âgée de moins de 14 ans.*

**M. Fulton:** Monsieur le président, avec votre permission et celle du comité puis-je demander l'autorisation de revenir à l'article 138. Le ministre a dit précédemment qu'il ne verrait aucun inconvénient à revenir sur un article en particulier si quelque point n'avait pas été traité. J'ai omis de mentionner la modification apportée à la rédaction du paragraphe 3, modification qui s'applique également à l'article 145. Je vais donner lecture du paragraphe 3 de l'article 301 du code actuel qui correspond à l'article à l'étude; en voici le texte:

3. Lors de l'instruction d'une cause relative à une infraction au paragraphe deux du présent article, le juge instructeur peut informer les jurés que si, d'après eux, la preuve ne démontre pas que l'accusé soit entièrement ou principalement à blâmer dans la perpétration de ladite infraction, ils peuvent prononcer un verdict d'acquiescement.